

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt-neuf mars, à 20H30, le Conseil Municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, Maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Daniel CATALAN, Josette CASTEL, Philippe DUCHESNE, Denis GARCÈS, Josseline GRIDELET, Armelle HENNO, Jocelyne LELONG, Annie LUQUET, Dominique LUNEAU, Pascale NONDÉ, Sébastien RICHARD, Vincent RIVIÈRE.

Secrétaire de séance : Madame Josette CASTEL

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Convocation : 22 mars 2010

Affichage du procès-verbal : 03 Avril 2010

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité.

- établir une délibération pour la cantine scolaire pour demande de DGE ;
- information courrier adressé par les employés communaux.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Vote des comptes administratifs :

Le compte administratif 2010 se résume de la manière suivante :

BUDGET COMMUNAL :

- section de fonctionnement :

Résultat reporté :	0
Dépenses :	517 762.15 €
Recettes :	819 289.19 €
Excédent :	301 527.04 €

- section d'investissement :

Résultat reporté :	0
Dépenses :	722 201.24 €
Recettes :	1 009 902.91 €
Excédent :	287 701.67 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- section de fonctionnement :

Résultat reporté :	50 000 00€
Dépenses :	84 059.75 €
Recettes :	237 580.99 €
Excédent :	153 521.24 €

- section d'investissement :

Déficit reporté :	84 792.66 €
-------------------	-------------

Dépenses :	231 580.23 €
Recettes :	146 013.19 €
Déficit :	85 567.04 €

SERVICE DES EAUX :

- section de fonctionnement :

Résultat reporté :	11 776.75 €
Dépenses :	35 384.95 €
Recettes :	68 174.25 €
Excédent :	32 789.30 €

- section d'investissement :

Excédent reporté :	35 011.04 €
Dépenses :	16 664.86 €
Recettes :	47 751.28 €
Excédent :	31 086.42 €

Montant de la trésorerie au 31 décembre 2009 : 601 772.86 €

Le Maire ayant quitté la salle, Madame Josseline GRIDELET prend la présidence de la séance et fait procéder au vote des comptes administratifs. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2010 de la commune, du service assainissement et du service des eaux.

2 – approbation des comptes de gestion :

Les comptes de gestion de la commune, du service assainissement et du service des eaux établis par le trésorier municipal sont conformes aux comptes administratifs de la commune, du service assainissement et du service des eaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2010.

3- affectation des résultats de fonctionnement 2009 :

Budget communal :

Le compte administratif 2009 présente un excédent de 301 527.04€ qui sera affecté en investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé. Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'affectation.

Service assainissement :

L'excédent de fonctionnement s'établit à 153 521.24€. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affecter comme suit :

- couverture du déficit d'investissement (C/1068) :	85 567.04 €
- affectation complémentaire en réserves (C/1068) :	17 954.20 €
- résultat de fonctionnement reporté (002) :	50 000.00 €

Service des eaux :

L'excédent de fonctionnement cumulé est de 32 789.30 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affecter comme suit :

- résultat de fonctionnement reporté (002) :	32 789.30 €
--	-------------

4 – vote des taux d'imposition des taxes :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le taux d'imposition des 3 taxes pour 2010 comme suit :

Taxe d'habitation :	7.82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	14.41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29.62 %

5 – Versement de subventions aux associations :

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention aux associations ci-dessous :

Amicale des jeunes sapeurs pompiers :	450 €
Amicale scolaire :	1 200 €
Amis du patrimoine :	300 €
Société de chasse :	300 €
Club des sages :	1 100 €
Entente sportive de la forêt :	600 €
F NACA :	50 €
Musique à portée :	1 000 €
Anciens du canton :	50 €
Association sportive du collège :	50 €
Patchwork :	100 €
Comité des fêtes :	700 €
AAVIM :	300 €
Haïti :	900 €

6 – Vote des budgets primitifs :

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2010, votés en équilibre par section, qui se présentent ainsi :

Budget communal :	
Section fonctionnement :	843 238 €
Section investissement :	1 025 261 €
Assainissement :	
Section fonctionnement :	240 723 €
Section investissement :	260 402 €
Eaux :	
Section fonctionnement :	87 176 €
Section investissement :	51 462 €

7 – Tarif location de salles associatives :

Le conseil par 13 voix pour et 1 abstention (M. Benbaouali) décide de demander une participation de 30€ pour la location de la salle associative chemin de Larchant, pour les anniversaires des enfants d'Ury (maximum 20 personnes).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mr le Maire fait part au conseil d'un courrier adressé par Mr le Préfet, et de la visite du Lieutenant LACROIX du centre de secours de la Chapelle la Reine.

La commune doit recenser les risques qu'elle pourrait encourir, afin d'établir un plan communal de sauvegarde. Une commission composée de Mmes Luquet, Castel, Lelong et de Mr Le Maire est créée pour travailler sur le projet.

INTERCOMMUNALITE

Mr le Maire et Mme Gridelet ont assisté à la réunion avec le bureau d'étude du projet comme chaque commune et ont transmis des réponses au questionnaire.

Mr Rivière propose au conseil de rencontrer un responsable de l'intercommunalité de Fontainebleau-Avon. Le conseil accepte à l'unanimité.

PERSONNEL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prolongation du contrat de M. Compin ainsi qu'une augmentation de ses heures.

Suite à la demande des employés communaux le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'installation d'un local de restauration et d'une douche aux ateliers.

DEVIS

1- Architecte pour cabinet médical :

Vu l'état d'avancement du projet, Mr Callewaert, architecte, propose un montant forfaitaire de 1450 € (dont 450 € d'assurance) pour l'étude de l'avant projet jusqu'au permis de construire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2- Livre Madame Garnier :

Le conseil municipal accepte que la mairie soit éditeur du livre de Mme Garnier par 12 voix pour et

2 abstentions (Mme Henno et Mr Garcès).

Le conseil décide d'attendre le montant des subventions accordées par le Conseil Général et le PNR pour décider du nombre de tirages.

3- Achats de matériels :

Une tronçonneuse, une débroussailleuse, un taille haies et une tondeuse doivent être achetés.

2 devis ont été demandés.

- Loisirs services Pithiviers pour un total de : 3 637.00 € TTC

- Greenmat Chailly en Bière pour un total de : 3 598.76 € TTC

La société Greenmat a été retenu pour ces achats.

4- Site internet :

Mr Benbaouali explique que la commission communication a choisit la Société ID COM pour réaliser le nouveau site internet pour un montant de 1800 € HT tout en gardant le même hébergeur pour 100 € l'année.

Le conseil accepte par 12 voix pour, 1 abstention (Mr Duchesne) et 1 contre (Mme Gridelet)

5- Bibliothèque :

Deux devis sont présentés pour les travaux d'isolation phonique.

- l'entreprise Beuvelet pou un montant de 4 086.85 €HT

- l'entreprise GDIsolation pour un montant de 6 131.47 €HT

Le conseil a retenu l'entreprise Beuvelet.

6- Achat de livres scolaires :

Madame Rebourg demande l'achat de livres de sciences pour la classe de CM1-CM2 25 livres à 14.90€ soit un total de 372.50 €
Le conseil accepte à l'unanimité.

7 - Travaux réfection chemin des clos hérons et chemin du grand large :

Le conseil municipal donne son accord de principe avec 12 voix pour et 2 abstentions (Mrs Benbaouali et Duchesne) pour la rénovation du chemin du clos héron et du chemin du grand large avec ralentisseurs. Montant maximum retenu 9 150 € HT. Un 2^{ème} devis doit être demandé.

8 - Demande de subvention :

La commune envisage de réaliser des travaux dans le restaurant scolaire. Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries en bois en menuiseries en aluminium, en isolant le plafond, en changeant le sol, en raccordant le chauffage et en couvrant d'un bardage l'extérieur pour une estimation de 62 446.91 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2010,
d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Taux	Montant HT
Fenêtres aluminium	12 433,00	14 869,87	D.G.E.	30%	18 734,07
Bardage bois	3 039,32	3 635,03	Commune sur fonds propres	70%	43 712,84
Sols	3 700,00	4 425,20			
Chauffage	34 214,05	40 920,00			
Isolation	9 060,54	10 836,41			
Total	62 446,91	74 686,51			62 446,91

AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu des réunions des syndicats et commissions municipales :

Mme Lelong a assisté le 25 mars à l'Assemblée Générale du syndicat des transports au cours de laquelle a été voté les comptes administratifs et de gestion 2009 ainsi que le budget 2010.

La ligne « R'Bulle » gare de malesherbes gare d'avon n'étant pas assez fréquentée, une 2^{ème} étude a été mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00.